

Communication au conseil communal par Mme Dupuis

Introduction

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Comme d'accoutumée voici un texte représentant l'état des lieux de l'agrandissement du collège de la Praz.

Pour mémoire et historiquement, suite au concours d'architecture de la phase 1 du collège de la Praz, les architectes Messieurs Thomas Friberg et Cédric Bonvin du bureau ACTESCOLLECTIFS ARCHITECTES SA ont gagnés en 2010 le projet de l'école de la Pra. Dans leur projet ces derniers avaient pensés à l'agrandissement. De ce fait, ces derniers ont été engagé par la commune afin de procéder aux travaux d'extension comprenant une école avec 11 classes, une classe ACTM, 2 salles de dégagement, une UAPE de 120 places, une salle de gymnastique, de rythmique plus. Les aménagements extérieurs prévoient une aire d'accès pour les bus scolaires un parking d'une septantaine de places, un aire tout temps, un terrain de foot, un jardin potager écoresponsable, ainsi qu'une grande place de jeux.

A ce jour, les travaux restant sont les aménagements extérieurs et la place de jeux nommée « Le Bois enchanté »

Accessoirement, le projet prévoit en outre la transformation du rez-de-chaussée de l'école en place pour la création d'une bibliothèque scolaire ainsi qu'un local de repos destiné aux enseignants. Ces travaux seront réalisés cet été pendant la pause estivale.

L'école est rentrée en fonction le 6 janvier 2025 avec l'UAPE suivi par le bâtiment de gymnastique le 24 février 2025

À ce jour, nous notons une très grande satisfaction des utilisateurs ainsi qu'une forte demande d'utilisation des locaux notamment par les sociétés sportives locales et d'ailleurs.

Les travaux de ce projet ambitieux touchent à leur fin. Le chantier se termine maintenant par la finalisation des aménagements extérieurs et la place de jeux. Cette dernière partie, baptisée « Bois enchanté », s'est étoffée grâce à un appel de dons initié par la municipalité

Cet appel de dons a permis de récolter plus d'un demi-million de francs offerts par de très généreux donateurs enthousiastes qui seront remerciés, comme il se doit, notamment par une cérémonie d'ouverture qui aura lieu au printemps 2026.

« Le Bois enchanté »

Le « Bois enchanté » prévoit un programme avec notamment 3 jeux destinés aux personnes à mobilité réduites, ainsi que des bancs adaptés. Murs de grimpe, tobogan, cabane, parcours d'équilibriste, estrade en bois pour y lire à l'ombre ainsi que des gradins pour y permettre l'organisation par les enseignantes de cours didactiques. De grands arbres seront plantés au mois de novembre prochain. Des luminaires seront également prévus, ceci afin d'éviter au maximum l'intrusion de visiteurs nocturnes. Enfin dans le demi million récolté par le travail de la municipalité des subventions pour chaque arbres sera reversée, une subvention pour l'aire tout temps, ainsi qu'une subvention du canton pour la piste traversant ledit bois enchanté. Ledit Bois ayant enchanté Mme Luisier et rentrant dans le cadre des adaptations pour les personnes à mobilité réduite, la Municipalité n'eut de ce fait pas le choix, mais plutôt l'opportunité d'être la première place de jeux exemplaire pour le canton.

Il est encore à relever que la commune a pu dégager, grâce à l'aide de vignerons et paysans, de la terre en horizon C percevant ainsi également une économie

Aspects financiers et préavis complémentaire

Comme annoncé, au cours des précédents conseils généraux ces réalisations présentent un dépassement du coût de construction conséquent qu'il convient de régulariser. D'entente avec la Commission de gestion et des finances (COGEFIN), la municipalité prévoit de déposer une demande de crédit complémentaire permettant de couvrir le montant final des travaux.

Il est dès lors prématuré de parler chiffres à ce stade car les travaux ne sont pas terminés et les comptes ne sont à ce jour pas arrêtés. La COGEFIN a néanmoins été dûment informée de la situation de l'évolution des coûts depuis la dernière situation de novembre 2024, qui selon les données des architectes, les coûts ont évolué de 18,2 millions à 19,2 millions en juin 2025 soit une augmentation de 1 million de dépassement passant désormais de 2,4 millions à 3,4 millions, soit de 15 à 22%, cela étant, les chiffres ne sont pas définitifs et peuvent aussi évoluer

Pour rappel et en quelques mots, ce projet a traversé de multiples péripéties et tempêtes pour la plupart connues de tous comme notamment la faillite de l'entreprise D'ORLANDO reprise au pied levé par l'entreprise Perrin en juillet 2023, l'augmentation de la TVA, l'évolution du projet, l'augmentation des matières premières

Un préavis de régularisation sera dûment présenté, en temps utile et dès que possible, soit au plus tard pour la fin de la législature 2026.

Ce préavis présentera une situation exhaustive justifiant l'évolution des coûts, l'établissement des différents partenariats ainsi qu'une projection sur la viabilité économique de l'opération. Encore à ce jour, il nous manque des éléments pour pouvoir répondre clairement à vos questions.

Un travail de synthèses de l'architecte une fois le projet clôturé comprenant le préavis du dépassement ainsi qu'un rapport technique expliquant les raisons des dépassements, sera effectué

Remerciements

Pour terminer, la Municipalité souhaite d'ores et déjà remercier tous les partenaires et acteurs du projet, y compris le personnel communal fortement mis à contribution, qui ont mis toute leur énergie pour la réalisation de cet ouvrage, ambitieux pour la commune, déjà adopté et apprécié par leurs nombreux utilisateurs.

La réalisation d'un tel ouvrage est une aventure. La Municipalité souligne que cette réalisation n'aurait pas été possible sans une parfaite collaboration. Cette aventure commencée par l'acceptation du préavis de réalisation en juin 2022 arrive quasiment à son terme et offre déjà un outil fonctionnel et attractif de grande qualité profitable tant pour la région que pour les fezzolans.

Elle remercie tout particulièrement la générosité et l'altruisme des donateurs permettant la concrétisation d'un « Bois enchanté ».

En ce qui concerne les questions techniques, la Municipalité prend volontiers toutes les questions, les transmet à l'architecte pour réponse et les joindra avec l'aide de la secrétaire du conseil général au procès verbal de la présente séance.

Lors du préavis final, les architectes seront présents, ceci de consolider et soutenir la municipalité dans cette exercice

PHOTOGRAPHIES:

Enfin et comme de coutume, voici quelques images relatives aux avancements des travaux du bois enchanté

Au nom de la Municipalité, je vous remercie pour votre attention

Féchy, le 24 juin 2025 / FD